



RGLT LEROY MERLIN

COMPTE-RENDU
de la séance
du Conseil Municipal
du 22 mai 2018

- Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 24 avril 2018
- Délibération des Zones Humides
Validation administrative de l'inventaire des zones humides
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :
 - de valider l'inventaire des zones humides réalisé par le groupe de travail communal
 - de s'engager à ce que les zones humides inventoriées soient intégrées dans le document d'urbanisme conformément aux préconisations du SAGE Vilaine.
- Délibération médiation du Centre de Gestion
Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés pendant toute la durée de l'expérimentation et approuve la convention d'expérimentation à conclure avec le CDG 35 qui concernera les litiges portant sur des décisions nées à compter du 1^{er} juin 2018 sous réserve d'une adhésion de la collectivité au principe de médiation préalable obligatoire et sous condition d'une saisine du médiateur dans le délai de recours contentieux.
- Délibération groupement de commande téléphonie
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commande du marché de télécommunications fixes, internet et mobiles pour les trois années à venir proposé par Vitré Communauté.
- Rapport d'activité Vitré Communauté
Monsieur GESLIN, Maire, présente au Conseil Municipal le rapport d'activités et le compte administratif pour l'année 2017 de Vitré Communauté.
- Demande avis cession chemin privé
Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à l'acquisition du chemin de la Beys, eu égard au coût de réfection de ce chemin (chemin actuellement uniquement empierré, de la longueur de la voirie privée (environ 300 mètres)).
- Mutualisation appareil à air pulsé avec Brielles et Availles
Le Conseil Municipal avait décidé d'acquérir un appareil à chaleur pulsé pour effectuer le désherbage sur la commune pour un montant de 2 340,00 € HT, soit 2 808,00 €. Accord de Brielles et Availles pour mutualiser cet appareil.
Accord du Conseil Municipal

- Proposition vente logement communal
Les locataires du 2 rue de l'Abbaye ayant quitté le logement, accord de principe pour la vente de la maison.
- Demande de subvention Volleyades
Le Conseil Municipal décide de voter une subvention de 40 € à l'Association Volley Pays de Vitré (AS Avenir Marpiré) pour l'organisation de Mini-Volleyades les 15, 16 et 17 juin 2018 à Vitré et dans les communes alentours.
- Changement nom architecte
Acceptation de l'avenant n°1 relatif au changement de nom du Cabinet d'Architectes pour la réhabilitation de la mairie
- Avenant n°1 marché de géomètre/Lotissement de la Lisière
Accord pour la modification du délai d'exécution du marché de géomètre et de porter le montant du marché à 15 350 €.